

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le

ID : 066-216602128-20210705-40_2021-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un et le Cinq Juillet à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 29 juin 2021

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Jean LANCELLA, Pierre FAGET, Jean-Luc ROMERA, Hélène PILLARD, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Romain ALBERT, Emma SABATE, Damien CLET, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Héloïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF, Jean-Michel PONCE.

Absents excusés : Gérard CEBELLAN donne pouvoir à Marc MEDINA

Monique DEYRES donne pouvoir à Guy ROUQUIE

En exercice : 27

Présents : 25

Ayant pris part au vote : 27

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Melle Héloïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délib.40/2021

Motion en vue de l'inscription de la Sardane au Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité de l'UNESCO

Madame Bernardine SANCHEZ, adjointe au maire, expose à l'assemblée, la motion portée par l'association « Confederació Sardanista de Catalunya Nord » qui propose, avec l'ensemble des acteurs du mouvement sardaniste en Catalogne, d'engager une action de reconnaissance et d'inscription de la Sardane sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, à l'instar de ce qui avait été réalisé dès 2010 pour le mouvement de tradition populaire des Castells.

CONSIDERANT que la Fédération Sardaniste du Roussillon et l'ensemble du mouvement sardaniste entendent s'associer à cette action de reconnaissance en sollicitant de surcroît, le soutien des institutions et des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que la Sardane fait partie de la tradition culturelle populaire du département des Pyrénées-Orientales ;

CONSIDERANT que les enjeux patrimoniaux, culturels, touristiques et économiques qui s'attachent à une telle inscription participeront au rayonnement de la commune.

Le conseil municipal, Ouï l'exposé de madame Bernardine SANCHEZ, adjointe au maire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2121-29 ;

VU le courrier de la Fédération Sardaniste du Roussillon ;

➤ DECIDE d'apporter le soutien de la ville de Torreilles à la candidature déposée par la « Confederació Sardanista de Catalunya Nord » en vue de la candidature de la Sardane à l'inscription sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité de l'UNESCO.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire suivant transmission

en préfecture du : 07 JUL. 2021

et publication du : 07 JUL. 2021

Le maire,

Dr Marc MEDINA

